

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Chronique université

De Streel, Alexandre

Published in:
La Libre Belgique

Publication date:
2018

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):
De Streel, A 2018, 'Chronique université: Le juge face à l'intelligence artificielle' *La Libre Belgique*.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

économie

ques et la scission de l'Université de Louvain qui se succédèrent dans les années cinquante et soixante. L'Ordre, ensuite, qui serait modifié par la régionalisation amorcée par les accords d'Egmont dans les années septante. Et enfin, dans les années quatre-vingt, l'Argent, c'est-à-dire l'économie, caractérisée par le déclin des secteurs textile, sidérurgique et minier, l'émergence du capitalisme régional en filigrane de l'OPA sur la Générale de Belgique, pour déboucher sur l'émancipation économique nationale lors du basculement à l'euro.

Et finalement, lorsque le chercheur écarte l'accessoire du principal, il lui reste une cause, sans doute impudique : c'est la pusillanimité de l'Etat. Ou plutôt le constat d'un Etat qui perd son audace face à une administration qui reste trop lourde et à un marché mondial qui lui échappe. Le verdict de l'histoire est constant : tous les pays, gouvernés à gauche ou à droite, qui expérimentent cette mauvaise chimie d'un pouvoir politique fragmenté et d'un corps administratif lourd en ont été durablement affaiblis. Cela conduit aux manques de prospectives, à la politisation des postes à responsabilités, à l'étouffement des compétences qui voudraient se révéler, mais surtout à l'inhibition de l'action décisive. Ni détruite, ni épanouie, l'énergie collective est absorbée par les pouvoirs publics. Cela a conduit à un Etat peu visionnaire et trop introverti. Du reste, tout se passe comme si le mouvement se substituait à la pensée stratégique et comme si l'addition des fluences politiques quotidiennes emplissait le vide de l'expression étatique. La nécessité soudaine escamote les critères de la pensée. Le pays est exténué par une gestion politique qui soustrait les énergies plutôt qu'elle ne les multiplie.

C'est d'ailleurs ce qui explique peut-être que le pays ait silencieusement vendu ses entreprises à l'étranger. C'est même, sans doute, la raison de l'absence de grands groupes internationaux dont la Belgique avait jadis été le berceau. Le pays ne serait-il plus aimé, comme s'il était découragé de lui-même et résigné à ses faiblesses ? Le pays le plus malheureux est sans doute celui qui, à chaque moment, regrette le précédent.

Pourtant, tous les ingrédients de la prospérité sont présents : les compétences, les hommes et l'épargne. Le secret de sa réussite se situe dans la promotion de l'entrepreneuriat et de la prise de risque, humaine et capitaliste. En quelques années, le Royaume peut retrouver une dynamique de projet solidaire si des messages d'enthousiasme sont donnés, dans la réalité d'un monde qui change et qui exige un effort de recyclage des compétences. Il faudrait donc peu pour replacer le pays dans une posture économique offensive car ses atouts sont innombrables. Pour cela, il faut admettre qu'une partie de nos référentiels sont usés et régressifs. Que notre pays est devenu une zone de transit qui doit réinventer sa prospérité et donc ses redistributions sociales. C'est aussi la raison pour laquelle notre pays doit concentrer tous ses efforts sur l'éducation et la formation. Et puis, il faut réaliser un aggiornamento moral : malgré l'inversion des courbes démographiques et les déséquilibres financiers qui y sont associés (pensions, soins de santé, etc.), c'est à la jeunesse que l'énergie politique doit d'abord être consacrée.

■ Chronique | Universités

Le juge face à l'intelligence artificielle



Alexandre de Stree

Professeur à l'Université de Namur, directeur du Centre de recherche information, droit et société (Crids) et au Namur Digital Institute (Nadi)

► Comment assurer que les algorithmes de prédiction puissent "augmenter" les juges sans diminuer la justice.

Le développement de l'intelligence artificielle affectera substantiellement la fourniture de l'ensemble des services publics. La justice n'y échappera pas comme le démontre le Rapport sur l'avenir de la profession d'avocat qui vient d'être remis au ministre Geens. Aujourd'hui, des legaltechs, des cabinets d'avocats ou des éditeurs juridiques mettent en place des algorithmes visant à prédire les résultats d'un litige sur base des verdicts d'affaires similaires jugés dans le passé. Dans un concours récent, un logiciel développé par CaseCrunch, une legaltech de Cambridge, a pu mieux prédire que des avocats l'issue d'un litige simple en matière d'assurance. Cette transition doit être pensée et préparée pour assurer que les valeurs qui sous-tendent la justice aujourd'hui continueront à la sous-tendre demain.

La justice prédictive présente plusieurs dangers : premièrement, une erreur ou une imprécision dans la prédiction suite à des données incorrectes (comme disent les spécialistes, garbage in, garbage out) ou insuffisantes qui ont servi à éduquer l'algorithme; deuxièmement, des biais dans la prédiction qui peuvent être causés par des biais dans le choix des données nourrissant l'algorithme, dans le design de l'algorithme lui-même ou, plus simplement, des biais dans les décisions judiciaires passées car les prédictions algorithmiques ne sont qu'un miroir grossissant des biais humains; troisièmement, un effet performatif car, dans le monde de l'intelligence artificielle, la meilleure façon de prédire le passé n'est pas de l'inventer comme nous le conseillait Jefferson mais de le reproduire; quatrièmement, un manque de compréhension de décisions judiciaires basées sur des algorithmes dont le fonctionne-

"L'expertise en intelligence artificielle doit être renforcée dans les prétoires pour permettre aux avocats de contester et aux juges d'évaluer la qualité des prédictions qui leur sont soumises."

ment est difficile à saisir; cinquièmement, une privatisation des instruments de justice car le développement de ces algorithmes est souvent réalisé par des firmes privées; sixièmement, et plus fondamentalement, une déshumanisation de la justice.

Ces dangers n'impliquent pas que la technologie ne puisse être utilisée pour "augmenter" les juges mais appellent la mise en place de garde-fous pour éviter que la justice ne soit diminuée : d'abord, un maximum de décisions judiciaires passées doivent être disponibles en accès ouvert (tout en respectant la vie privée des parties) pour pouvoir éduquer au mieux les algorithmes; ensuite, l'expertise en intelligence artificielle doit être renforcée dans les prétoires pour permettre aux avocats de contester et aux juges d'évaluer la qualité des prédictions qui leur sont soumises; ensuite, une transparence doit être assurée sur les inputs (les données), le processus (les fonctions d'optimisation) et les résultats (les prédictions) de l'algorithme pour pouvoir en contrôler les erreurs et les biais; en outre, les algorithmes utilisés pour rendre la justice devraient être développés par les pouvoirs publics ou, au moins, certifiés par eux; enfin, et plus fondamentalement, l'algorithme ne devrait jamais se substituer aux juges mais seulement l'aider dans sa mission éminemment humaine de rendre la justice.

L'intelligence artificielle permet de développer des algorithmes de prédiction qui, à leur tour, offrent des possibilités d'améliorer le service public de la justice mais seulement si des garde-fous très stricts sont mis en place. C'est devenu une ligne de recherche stratégique du Centre de recherche informatique et droit et du Namur Digital Institute. Atteignons-nous dès à présent à discuter ensemble et puis à mettre en place ces garde-fous !